VILLE D'ARDENTES

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'extension du cimetière à ARDENTES sur la parcelle D n° : 2079.

Enquête publique du 14 septembre au 29 septembre 2022

Madame MOREAU Claudine – Commissaire Enquêtrice

S O M M A I R E

1 – PRÉAMBULE 3

2 - GENERALITES 4

2.1 – Situation géographique 4
2.2– Objet et contexte de l'enquête 5
2.3- Cadre réglementaire 6
2.4- Présentation succincte du dossier 7
2.5- Étude hydrogéologique 8
2.6- Composition du dossier 8

3 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE 9

3.1 - Désignation du commissaire enquêteur 9
3.2 - Modalités de mise en œuvre de l'enquête 9
3.3– Publicité 10
3.4- Information du public 10
3.5- Climat de l'enquête 11
3.6- Clôture de l'enquête 11
3.7- Bilan des permanences 11
3.8- Requêtes du public 11
3.9- Procès verbal de synthèse des observations et mémoire en réponse 12

4 - ANNEXES 13

- délibération du conseil municipal n° 35/2022 du 6 juillet 2022.
- arrêté municipal n° 39-2022 du 23 août 2022, portant ouverture d'enquête publique.
- procès verbal de synthèse.
- mémoire en réponse.
- certificat d'affichage.

1 - PRÉAMBULE

La commune d'Ardentes est constituée de deux centres agglomérés, Ardentes qui en est le chef lieu et Clavières, toutes les deux situées sur la rivière Indre ainsi que de plusieurs petits hameaux ou « Loges ».

Ardentes est le chef lieu de canton constitué de douze communes : Ardentes, Arthon, Jeu les Bois, Le Poinçonnet, Mâron, Etrechet, Diors, Sassierges-Saint-Germain, Ambrault, Vouillon, Sainte-Fauste et Montierchaume.

La commune d'Ardentes (36) est une commune urbaine située à l'Est du département de l'Indre, dans la Région naturelle du Boischaut-Sud.

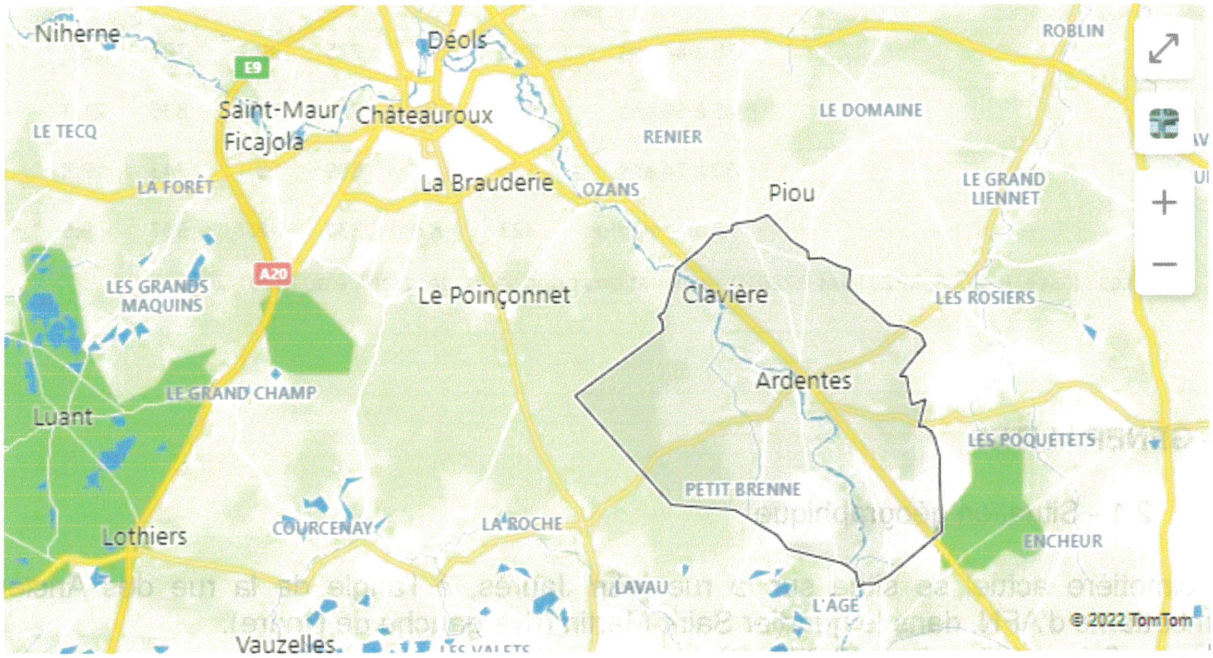

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole.

Sa superficie est de 6209 hectares dont 1000 hectares de forêt domaniale de Châteauroux.

La commune d'Ardentes compte 3910 habitants au 1er janvier 2021.

La population d'Ardentes est en constante augmentation.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	2 720	2 780	3 269	3 511	3 323	3 739	3 859	3 850
Densité moyenne (hab/km²)	43,8	44,8	52,6	56,5	53,5	60,2	62,2	62,0

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

Une part significative de la population est aujourd'hui âgée de plus de 60 ans (28,8 %).

Évolution et structure de la population en 2019

Commune d'Ardentes (36005)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**3 739**	**100,0**	**3 859**	**100,0**	**3 850**	**100,0**
0 à 14 ans	648	17,3	732	19,0	630	16,4
15 à 29 ans	551	14,7	493	12,8	573	14,9
30 à 44 ans	792	21,2	775	20,1	701	18,2
45 à 59 ans	899	24,0	823	21,3	836	21,7
60 à 74 ans	526	14,1	699	18,1	743	19,3
75 ans ou plus	323	8,6	336	8,7	367	9,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

2 – GENERALITES

2.1 - Situation géographique

Le cimetière actuel se situe sur la rue jean Jaurès, à l'angle de la rue des Anciens combattants d'AFN, dans le quartier Saint-Martin (rive gauche de l'Indre).
Sa superficie est d'environ 12 078 m2.

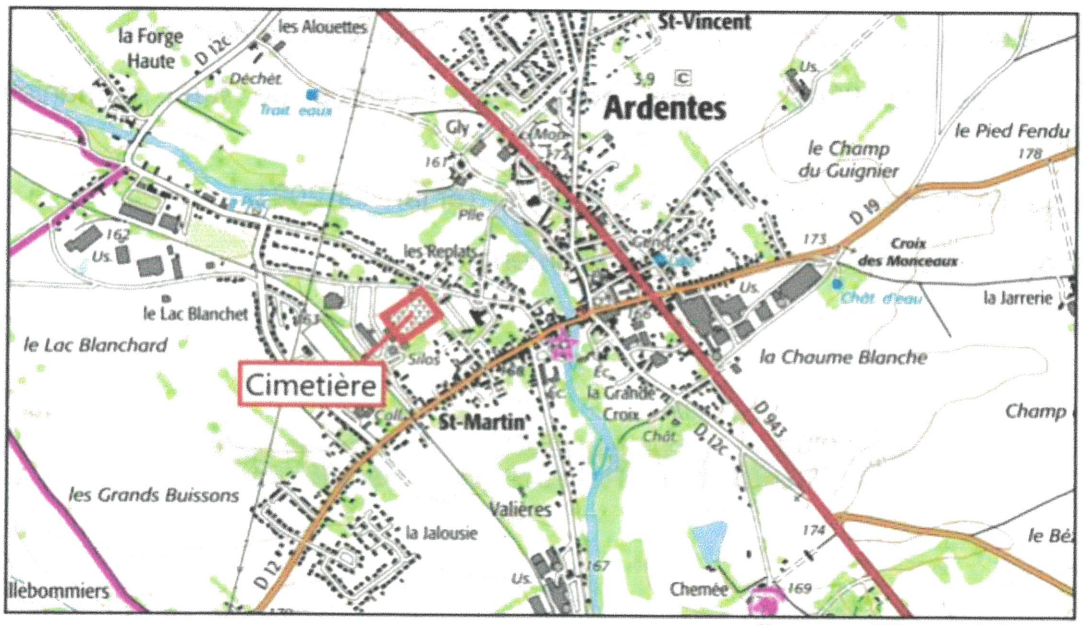

Extrait carte IGN (sans échelle)

2.2 - Objet et contexte de l'enquête

L'objet de l'enquête porte sur le projet d'extension du cimetière communal actuel sur la parcelle cadastrale n° 2079, section D. La surface du projet d'extension est d'environ 3 978 m2.

Actuellement, le cimetière dispose de 20 emplacements libres et de 15 cases de columbarium libres.

La fréquence annuelle des inhumations mobilise une trentaine d'emplacements.

L'achat de concessions représente en moyenne annuelle : 9 terrains et 3 cases au columbarium, soit 12 emplacements par an.

Compte tenu de l'évolution du nombre de décès et le peu de concessions cessibles, la commune se doit d'étendre, en continuité géographique, sur un terrain qui lui appartient et prévu à cet effet, l'emprise de son cimetière, pour pouvoir répondre aux besoins directement liés à l'augmentation de sa population.

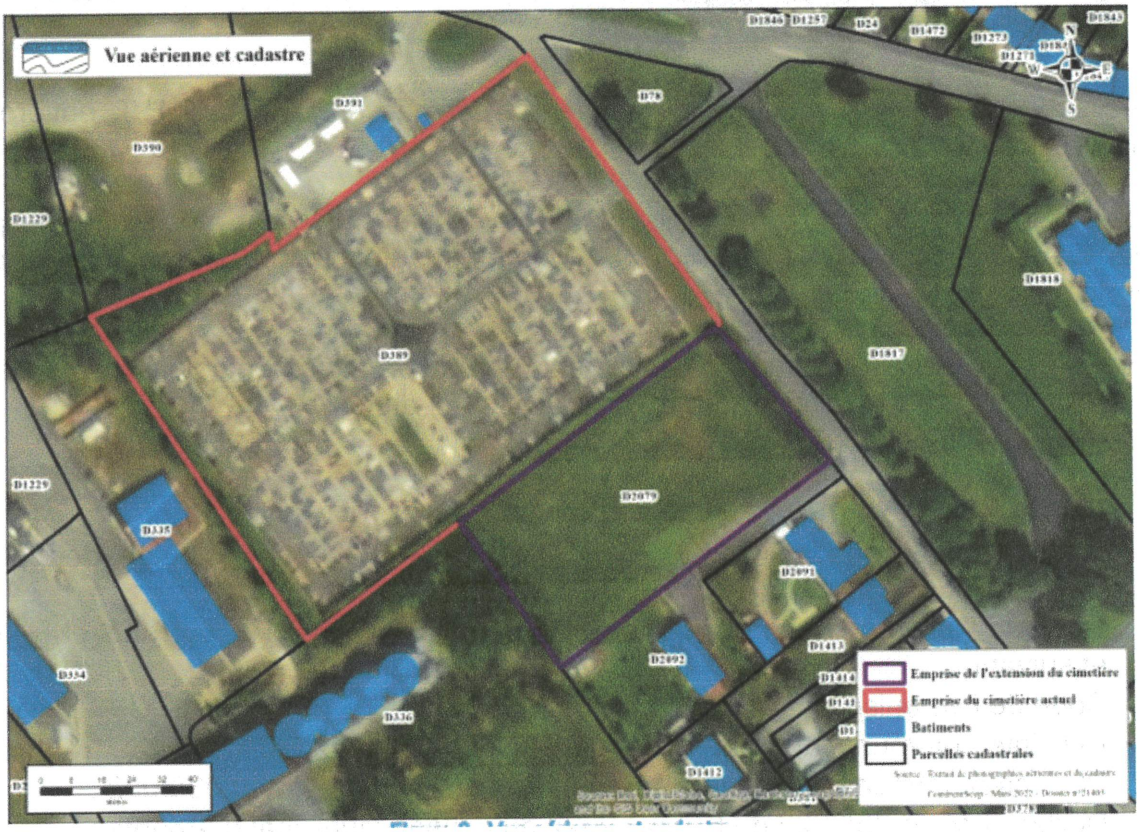

À noter qu'en raison de la continuité entre le cimetière existant et l'extension projetée, les différents services du cimetière seront communs (local technique, points d'eau, columbarium, jardin du souvenir).

La réalisation de l'ensemble de ces travaux est estimée à 260 000 € H.T. entièrement financée par la commune d'Ardentes.

Par délibération n° 35/2022 du 6 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière de la commune d'Ardentes et autorisé Monsieur le Maire à lancer l'ouverture d'une enquête publique.

Afin de préparer au mieux cet agrandissement, une étude hydrogéologique a été réalisée dont les conclusions sont présentées au chapitre 2-5 ci-après.

2.3- Cadre réglementaire

- Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment des articles L.2223-1 et suivants et des articles R.2223.1 et suivants ;
- Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;
- Code de l'urbanisme ;
- PLU intercommunal approuvé par délibération le 13/02/2020 ;
- PLU intercommunal modificatif approuvé par délibération le 10/03/2022 ;
- Délibération n° 35/2022 du 6 juillet 2022 du conseil municipal d'Ardentes ;
- Arrêté municipal n°39-2022 du 23 août 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique.

Plus particulièrement, en application de l'article L2223-1 du CGCT, une autorisation préfectorale précédée d'une enquête publique est nécessaire pour les motifs suivants :

- les habitations riveraines du cimetière se trouveront pour certaines d'entre elles à moins de 35 mètres du futur site sur lequel sera réalisée l'extension ;
- la commune d'Ardentes est considérée comme une commune urbaine ;
- la commune fait partie de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole.

L'autorisation préfectorale sera délivrée après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODEREST).

Le silence gardé pendant plus de six mois sur la demande vaut décision de rejet (article R.2223-1 du CGCT).

2.4– Présentation succincte du dossier

La commune d'Ardentes possède un unique cimetière sur la parcelle D n°389 d'une superficie de 1ha20a49ca où il reste peu de concessions disponibles.

Elle souhaite étudier l'extension du cimetière sur la parcelle voisine D n°2079 lui appartenant, pour une contenance cadastrale de 39a78ca (3978m2).

Cette parcelle est constituée :

- au nord-est, après passage d'un fort talus composé de haies, par la rue jean Jaurès ;
- au nord et nord-ouest, par le cimetière communal actuel ;
- au sud-ouest, par des silos et entrepôts agricoles ;
- au sud et sud-est, par deux pavillons avec jardins et remises/annexes.

A noter que deux pavillons se situent à moins de 35 mètres du projet d'extension du cimetière.

Cette parcelle se situe au centre de l'agglomération et les principaux enjeux de ce projet sont :

- la création d'environ 400 à 500 nouveaux emplacements avec possibilité éventuelle d'aménager un espace dédié à l'implantation de nouveaux columbarium ou cavurnes ;
- la création de places de stationnement ;
- la transition avec les habitations existantes ;
- la création d'un abri couvert pour les cérémonies et un espace cavurne ;
- la création d'une liaison entre les deux cimetières (en option).

2.5 - Étude hydrogéologique

Cette étude réalisée en mars 2022 par le bureau d'études COMIREM SCOP avait pour objectif d'évaluer l'incidence du projet sur son environnement, notamment sur les eaux souterraines et les risques sanitaires associés.

Les incidences et préconisations du projet d'extension sont présentées ci-dessous (extrait de l'étude hydrogéologique) :

Incidences du projet :

- Le risque de mise en contact de la nappe avec les sépultures semble nul ;
- Le risque sanitaire vis-à-vis des usages de l'eau souterraine semble relativement faible ;
- le risque sanitaire vis-à-vis de l'A.E.P. semble relativement faible, voire nul.

Préconisations :

- Terrassement des fosses

Un décapage de la terre végétale et de la formation argileuse est à prévoir.
Les terrains présentant une tenue moyenne à très médiocre, un blindage ou soutènement pourrait être à prévoir (travaux à prévoir en période météorologique favorable.

- Épaisseur de recouvrement

Dans le cas d'une inhumation en pleine terre, la couche de recouvrement devra être d'une épaisseur de 1 mètre minimum.

- Profondeur des fosses

Les fosses devront se limiter à 2,20 mètres de profondeur au maximum.

- Drainage du cimetière

Afin de limiter l'érosion des terres et l'infiltration des eaux de pluie, l'ensemble des eaux pluviales devront être récupérées et évacuées en dehors du site.
Par ailleurs, les allées devront être créées de manière à ne pas diriger les eaux de ruissellement vers les sépultures.

- Rotation des corps

Les terrains étant moyennement à très perméables, il peut être retenu une durée de l'ordre de 5 à 10 ans pour assurer la complète disparition des cercueils et des corps.

2.6 - Composition du dossier

Le dossier soumis au public était composé d'un registre d'enquête, auquel étaient adjoints les documents suivants :

- note de présentation du dossier d'enquête publique établie par le bureau d'études BIAGéo de LA CHATRE ;
- étude hydrogéologique ;
- plan cadastral ;
- délibération du conseil municipal n° 35/2022 du 6 juillet 2022 ;
- arrêté municipal n°39-2022 du 23 août 2022.

3 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

3.1 - désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E22000052/87 CIM 36 du 12 août 2022, la Conseillère du Tribunal Administratif de LIMOGES a désigné Madame Claudine MOREAU en qualité de commissaire enquêtrice.

3.2 - modalités de mise en œuvre de l'enquête

<u>18 août 2022</u>

Une première réunion avec Madame DORANGEON Isabelle, Directrice Générale des Services de la mairie d'Ardentes s'est tenue en mairie afin de me remettre le dossier d'enquête publique et d'arrêter ensemble les points suivants :

- déroulement de l'enquête publique du mercredi 14 septembre 2022 au jeudi 29 septembre 2022.inclus, soit 16 jours consécutifs ;
- le lieu de l'enquête a été fixé en mairie d'Ardentes ;
- trois permanences ont été fixées :
  - mercredi 14 septembre 2022 de 8h30 à 12 heures ;
  - mercredi 21 septembre 2022 de 14 heures à 17 heures ;
  - jeudi 29 septembre 2022 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier était consultable en mairie d'Ardentes aux horaires habituels d'ouverture.

Les observations pouvaient être portées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Ardentes, Place de la République, 36120 Ardentes ou par voie électronique : infos@mairie-ardentes.com.

<u>6 septembre 2022</u>

Afin de me faire préciser certains points du dossier d'enquête, une réunion a eu lieu en mairie d'Ardentes avec Monsieur CARANTON Gilles, maire d'Ardentes, Mme DORANGEON DGS et en visioconférence avec Monsieur BOURDEAU Adrien, géomètre, bureau d'études BiAGéo, 36400 La Châtre.

Cette réunion avait pour objectif de m'éclairer sur certains points du dossier qui me posaient questions.

Les différents points abordés lors de cette réunion n'ont pas fait l'objet d'un complément au dossier d'enquête. Ils avaient pour objectif de me permettre de mieux appréhender le sujet.

Ce même jour, je me suis rendue sur le site avec le responsable technique de la mairie pour mieux appréhender le projet (photo ci-dessous).

3.3- Publicité

L'avis d'enquête a fait l'objet d'une parution dans deux journaux d'annonces légales :

- la nouvelle république de l'Indre, le vendredi 26 août 2022 ;
- la nouvelle république de l'Indre, le dimanche 28 août 2022 ;

rappelé huit jours avant le début de l'enquête dans les journaux suivants :

- la nouvelle république de l'Indre, le vendredi 16 septembre 2022 ;
- la nouvelle république de l'Indre, le dimanche 18 septembre 2022.

3.4- Information du public

Des affiches visibles et lisibles ont été installées sur la voie publique à proximité et sur le site du projet :

- aux deux entrées du cimetière à l'extérieur ;
- à l'emplacement de l'extension ;
- rue Pasteur, au niveau du parking de la MARPA ;
- rue des AFN ;
- au lieu dit « les Grands Buissons », face au stade ;
- avenue de Verdun, face à la gendarmerie ;
- aux Loges de Dressais, Place du Carroir ;
- à Clavières, sur la RD943.

Enfin l'information d'ouverture de l'enquête publique était annoncée sur les deux panneaux d'affichages électroniques de la commune d'Ardentes.

J'ai constaté par moi-même l'affichage de l'avis d'enquête publique aux différents sites énumérés ci-dessus.

3.5- Climat de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée dans de très bonnes conditions. L'accueil en mairie, où se sont tenues les permanences, a été cordial et coopératif et les locaux mis à ma disposition ont répondu aux besoins en temps et en heures.

3.6- Clôture de l'enquête

L'enquête a été clôturée le 29 septembre 2022 et la mairie m'a transmis l'ensemble du dossier avec le registre.

3.7- Bilan des permanences

Cette enquête semble avoir suscité peu d'intérêt de la part de la population puisqu'une seule observation a été reçue par mail sur le site de la mairie d'Ardentes et une seule personne s'est présentée lors des permanences :

Première permanence le mercredi 14 septembre 2022 de 8h30 à 12 heures :

- Aucune personne ne s'est présentée ;

Deuxième permanence le mercredi 21 septembre 2022 de 14 heures à 17 heures :

- Aucune personne ne s'est présentée.
- Une observation a été reçue sur la boîte mail de la mairie en date du 15 septembre 2022.

Troisième permanence le jeudi 29 septembre 2022 de 14 heures à 17 heures :

- Une personne a déposée des observations sur le registre.

3.8- Les requêtes du public

<u>Observation mail :</u>

Monsieur et Madame DOURLENS demandent s'il est possible de prévoir un éclairage aux différentes entrées du cimetière.

Ils demandent aussi s'il est possible de prévoir un système de verrouillage de porte afin d'éviter que les chiens errants entrent dans le cimetière.

Cette observation ne remet nullement en cause le projet.

Observation registre :

Madame GAGNERAULT Yolande signale que le projet du cimetière était prévu depuis très longtemps.

Elle émet principalement des réserves sur le fonctionnement de l'actuel cimetière : poubelles, grilles qui ne ferment pas, tombes à l'abandon depuis des années.

Cette observation ne remet nullement en cause le projet.

3.9- Procès verbal de synthèse des observations et mémoire en réponse

J'ai transmis, par mail, le procès verbal de synthèse le 6 octobre 2022 à Madame DORANGEON Isabelle en charge du dossier qui m'a fait parvenir ses réponses par mail, le 17 octobre 2022 (voir annexes).

Fait à St Maur, le 21 octobre 2022

La commissaire enquêtrice,

Claudine MOREAU

4 – ANNEXES

- délibération du conseil municipal n° 35/2022 du 6 juillet 2022 ;
- arrêté municipal n° 39-2022 du 23 août 2022, portant ouverture d'enquête publique ;
- procès verbal de synthèse ;
- mémoire en réponse ;
- certificat d'affichage.